

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 26 novembre 2013

L'éducation à l'environnement et au développement durable tout au long de la vie, pour la transition écologique

Déclaration du groupe de la CGT-FO

Cet avis met en lumière la question de l'EEDD et la pose comme un thème qui doit traverser les différents périmètres et périodes de la vie et de l'activité humaine.

La cible de l'avis est l'individu, de l'enfant au senior, du milieu scolaire au milieu professionnel et dans la vie de tous les jours. Pour Force-ouvrière, cette approche ne doit pas occulter le fait que l'individu se détermine aussi dans un cadre collectif économique et social. C'est pourquoi, nous voulons insister sur le rôle de l'action publique qui doit être prépondérant en la matière.

Il semble avéré que nombre d'activités humaines portent atteinte à plus ou moins long terme à notre environnement. Il est donc important d'assurer l'éducation à l'environnement et au développement durable, que ce soit en facilitant le développement de gestes écoresponsables ou en sensibilisant les citoyens à ces enjeux.

Cela passe par la nécessité de solliciter la responsabilité et le choix des consommateurs, au travers d'une meilleure information sur les produits, car nos modes de consommation ont des impacts environnementaux certes, mais également sociaux et économiques. Cela ne peut, pour autant, exonérer les responsables en amont qui fabriquent et vendent des produits, au plus bas coût pour un profit toujours plus grand, au mépris du respect des normes protectrices, tant sur le plan social qu'environnemental.

Face à une urbanisation toujours plus importante, il est sans doute primordial que tous les élèves, sans exclusive, notamment du fait du manque de moyens de l'Éducation nationale, puissent bénéficier de sorties scolaires et de classes de découverte, favorisant une connaissance diversifiée de notre environnement.

Cependant, pour FO, cette sensibilisation de la jeunesse dans son quotidien ne justifie pas à ce stade des mesures telles que la création d'une épreuve spécifique au brevet et/ou au baccalauréat.

FO s'oppose à la création d'une fondation ad hoc en charge de l'EEDD et trouve qu'il serait préférable de ne pas multiplier le nombre de nouvelles structures mais d'intégrer l'EEDD au sein d'instances existantes, comme l'avis le suggère.

FO émet également une réserve quant à l'intégration de l'EEDD dans tous les plans et schémas nationaux et territoriaux.

Enfin, le groupe FO tient à saluer le travail ainsi que l'écoute des rapporteurs et partage la nécessité d'une sensibilisation importante à ce sujet, aussi, malgré un certain nombre de réserves, il a voté l'avis.